



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20180606-CONS-AG-18-067  
-DE  
Date de réception préfecture : 25/06/2018

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BASTIA

Conseil du 6 juin 2018

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

**OBJET : Versement trimestriel des recettes de la taxe de séjour à l'Office du Tourisme**

L'an deux mille dix-huit, le 6 juin, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

**ETAIENT PRESENTS :**

Guy ARMANET, Serena BATESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Marie-Dominique CARRIER, Mattea LACAVE, Jean-Joseph MASSONI, Julien MORGANTI, Lucien NATALI, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGIO, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Noël VALERY, Françoise VESPERINI.

**ONT DONNE POUVOIR :**

M. Jean BIAGGINI	à	Mme Marie-Christine BERTOLUCCI
Mme Valérie BIANCHI	à	M. Guy ARMANET
Mme Angèle BRUNINI	à	Mme Mattea LACAVE
M. Pierre-Noël LUIGGI	à	Mme Ivana POLISINI
M. Jean-Louis MILANI	à	M. Jean-Jacques MASSONI
M. Jean-Jacques PADOVANI	à	Mme Marie-Hélène VALENTINI
M. Gilles SIMEONI	à	M. Pierre SAVELLI
Mme Céline SIMONI-PIACENTINI	à	Mme Marie-Dominique GIAMARCHI
M. Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	M. Louis POZZO DI BORGIO

**QUORUM : 21**

**ABSENTS :** Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Paule HOUEMER, Thérèse LORENZI, Pierre-Noël LUIGGI, Catherine MEZZANA, Emma MUSSIER, Etienne PERFETTI, Dominique ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, Jean ZUCCARELLI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son secrétaire. Mme Serena BATESTINI est élue secrétaire de séance.

**OBJET : Versement trimestriel des recettes de la taxe de séjour à l'Office du Tourisme**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu les articles L. 2 333-29 à L 2 333-32 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article 2 231-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2004 portant création de l'Office de Tourisme de l'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 29 janvier 2016 fixant les modalités d'application de la taxe de séjour forfaitaire ;

Vu la délibération du 25 juillet 2017 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia portant modification du régime de la taxe de séjour et des modalités d'application pour 2018 ;

Vu le rapport n° 8 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 14 mai 2018 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

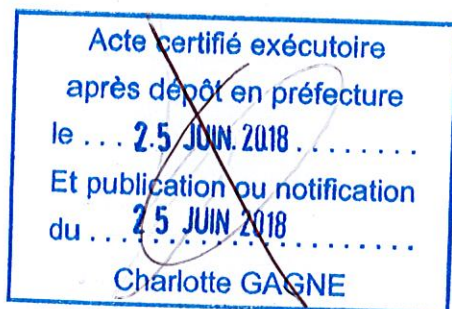
**DECIDE  
(A l'unanimité)**

Que le produit des recettes de la taxe de séjour perçu par la Communauté d'Agglomération de Bastia destiné à l'Office du Tourisme sera reversé au terme de chaque trimestre de l'année.

**AUTORISE**

Le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRESIDENT**

**François TATTI**

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.**